

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

FIPHFP

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées
dans la fonction publique

Délibération n° 2016-12-07 du 13 décembre 2016 portant approbation du bilan financier 2015 du partenariat FIPHFP-CNFPT

NOR : AFSX1631101X

Le comité national du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,
Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et notamment ses articles 26, 36 et 64 ;

Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, et notamment ses articles 2, 3, 12 et 18 ;

Vu le règlement intérieur du comité national, et notamment son article 1^{er} ;

Vu la délibération n° 2015-10-01 du 15 octobre 2015 portant approbation du budget initial du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique pour l'exercice 2016 ;

Vu la délibération n° 2016-03-02 du 10 mars 2016 portant approbation du budget rectificatif n° 1 du budget initial du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique pour l'exercice 2016 ;

Vu le bilan présenté en séance ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

1. Le bilan financier 2015 des actions réalisées par le CNFPT au titre de la convention de partenariat FIPHFP-CNFPT 2015 est approuvé pour un montant de deux millions neuf mille deux cent quatre-vingt-un euros et sept cents (2 009 281,07 €).

2. Le directeur du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargé de la mise en œuvre de la présente délibération, de sa diffusion à l'agent comptable et au contrôleur budgétaire du FIPHFP et de sa publication au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Délibération n° 2016-12-07 du 13 décembre 2016 portant approbation du bilan financier 2015 du partenariat FIPHFP-CNFPT.

Nombre de présents au moment de la délibération : 18.

Votants : 19 (dont 1 pouvoir).

Abstention : 0.

Nombre de voix « Pour » : 19.

Nombre de voix « Contre » : 0.

La délibération est adoptée.

Fait le 13 décembre 2016.

Le président,
D. PERRIOT

Le directeur,
M. DESJARDINS